

# CONTRAT DE LOCATION-VENTE DE MATÉRIEL

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Informations sur le Bailleur :

Nom et Prénom / Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

SIRET / N° d'identification : \_\_\_\_\_

## Informations sur le Locataire :

Nom et Prénom / Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

N° de pièce d'identité : \_\_\_\_\_

## Description du Matériel Loué :

Type / Modèle : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_

Numéro de série : \_\_\_\_\_

État du matériel : \_\_\_\_\_

Accessoires fournis : \_\_\_\_\_

## Conditions de Location et Vente :

Durée de location (en jours/mois) : \_\_\_\_\_

Montant de la location : \_\_\_\_\_ EUR

Prix de vente à terme : \_\_\_\_\_ EUR

Modalités de paiement : \_\_\_\_\_

Dépôt de garantie : \_\_\_\_\_ EUR

## Clause 1 – Objet du contrat

Le bailleur loue au locataire le matériel décrit ci-dessus, avec option d'achat, selon les conditions et modalités définies dans ce contrat.

## Clause 2 – Durée et renouvellement

La durée de la location est fixée conformément aux indications ci-dessus. Le contrat peut être renouvelé ou prolongé uniquement par accord écrit entre les parties.

## Clause 3 – Utilisation du matériel

Le locataire s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et aux préconisations du fabricant, en respectant les règles de sécurité applicables.

## Clause 4 – Entretien et réparations

Le locataire est responsable de l'entretien courant du matériel. Les réparations dues à un usage normal sont à la charge du bailleur, sauf sinistre ou mauvaise utilisation imputable au locataire.

#### **Clause 5 – Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie, dont le montant est indiqué ci-dessus, est versé par le locataire à la signature du contrat. Il sera restitué à la fin du contrat, déduction faite des éventuelles sommes dues.

#### **Clause 6 – Option d'achat**

Le locataire peut exercer l'option d'achat du matériel à l'issue de la période de location, au prix indiqué. L'exercice de cette option doit être notifié par écrit avant la fin du contrat.

#### **Clause 7 – Résiliation**

En cas de manquement grave à ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié de plein droit, sous réserve d'une mise en demeure préalable restée infructueuse.

#### **Clause 8 – Assurance**

Le locataire s'engage à assurer le matériel loué contre les risques de vol, perte, incendie et dommages, et à fournir une attestation d'assurance au bailleur.

#### **Clause 9 – Restitution du matériel**

À l'expiration de la location, le locataire restituera le matériel dans l'état où il l'a reçu, compte tenu de l'usure normale. Toute dégradation sera facturée au locataire.

#### **Clause 10 – Responsabilité**

Chaque partie est responsable des dommages causés à l'autre ou à des tiers du fait de l'exécution du contrat, dans les limites prévues par la loi.

#### **Clause 11 – Force majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de non-exécution due à un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des cours françaises.

#### **Clause 12 – Loi applicable et juridiction**

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis aux tribunaux compétents de la juridiction du domicile du bailleur, sauf disposition contraire légale.

#### **Clause 13 – Signatures**

Le présent contrat est signé en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie. Les annexes éventuelles font partie intégrante du contrat.

**SIGNATURE DU BAILLEUR**

**SIGNATURE DU LOCATAIRE**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/modele-contrat-location-vente-materiel/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.